

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DE LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE NYMPHÉAS 1 À VIENNE

“LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE LES NYMPHÉAS 1 À VIENNE S'INSCRIT DANS UN VASTE PROGRAMME DE RÉHABILITATIONS DE NOS LOGEMENTS AFIN DE LES RENDRE PLUS CONFORTABLES ET MOINS ÉNERGIVORES POUR NOS LOCATAIRES”

Thierry Kovacs
Président d'Advivo

Advivo vient de lancer officiellement la réhabilitation de la Résidence Nymphéas 1, Boulevard Eugène Arnaud à Vienne. Les travaux d'un montant de près de 700 000€ TTC, devraient s'échelonner sur 8 mois avec la finalisation d'un appartement témoin sur ce mois d'avril et un début des travaux d'enveloppe à compter du mois de juin.

Cette nouvelle réhabilitation qui vient après celle de la Résidence Quai Pasteur, lancée en fin d'année 2020, s'inscrit dans un vaste programme de réhabilitation engagé plus particulièrement depuis 2014 par Advivo grâce à une gestion saine et rigoureuse de ses finances.

Depuis 2014 et sur la base du Plan Stratégique du Patrimoine de l'Office, 1280 logements ont ainsi été réhabilités afin de rendre ces derniers plus confortables et moins énergivores et aujourd'hui Advivo entend poursuivre et accroître cet effort afin que d'ici 2026 plus de 2000 nouveaux logements soient réhabilités.

Concernant la Résidence Les Nymphéas 1, construite en 1980, l'opération a pour but de moderniser l'aspect global de la résidence, d'améliorer le confort des locataires sur les plans de l'isolation phonique et thermique, de la sécurisation électrique des logements et des parties communes et de l'embellissement de ces dernières.

Détail des travaux :

L'opération a pour but de moderniser l'aspect global de la résidence et d'améliorer le confort des locataires sur les plans :

- de **l'isolation phonique et thermique** : ravalement des façades avec isolation thermique extérieure, remplacement des menuiseries extérieures, des persiennes PVC ainsi que des portes palières, mise en œuvre d'une isolation thermique sous les logements au RDC et au sous-sol, dans les zones non chauffées;
- de **l'amélioration des parties communes** : condamnation des locaux vide-ordure sur les paliers, remplacement du groupe VMC, reprise des sols des paliers d'étages avec mise en œuvre de sols souples, réfection complète du hall d'entrée du bâtiment y compris remplacement des boîtes aux lettres, réfection des sols souples dégradés dans les logements ;
- de **la sécurisation** : mise en sécurité électrique des logements et des parties communes.

Cette réhabilitation a fait l'objet d'une concertation avec les associations représentatives de locataires dans le cadre du Conseil de Concertation Locative et du Patrimoine (C.C.L.P.) lequel a validé tout comme l'Etat le principe d'une augmentation des loyers de 4,82%, effective à la fin des travaux.

Toutefois, et dans la mesure où la réhabilitation permettra à l'étiquette énergétique du bâtiment, actuellement en classe D (209 kWep/m²/an), de passer en classe C (114 kWep/m²/an), le montant de la quittance de loyer ne s'en trouvera pas affecté, le couple loyer + charges étant maintenu à l'identique.



Contact :

Bernard TEPELIAN

Chargé de mission « Relations Président »

Tel : 04.74.78.39.35